

CIMETIÈRE : les obligations du maire

Cimtéa, entreprise régionale, partenaire des collectivités locales et leader des aménagements de cimetière depuis 2002, vous informe sur vos obligations d'organisation et gestion de votre cimetière.

• 1^{ère} OBLIGATION

Une réserve en concession funéraire importante

Les lieux doivent disposer de 5 fois plus d'emplacements disponibles que vos besoins annuels d'inhumations.

Décrite dans l'article L. 2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

• 2^{ème} OBLIGATION

Reprise de concessions échues

Une fois les concessions funéraires échues, la commune dispose de deux années qui suivent le terme du contrat pour en reprendre la possession.

Décrite dans l'article L. 2223-15 du CGCT.

• 3^{ème} OBLIGATION

Mise à disposition d'un site cinéraire*

Les communes doivent disposer d'un site cinéraire destiné à l'accueil des cendres des personnes. Le site cinéraire comprend un espace aménagé pour la dispersion des cendres et doté d'un équipement obligatoire mentionnant l'identité des défunts, ainsi qu'un columbarium ou des espaces concédés pour l'inhumation des urnes. Ces équipements, de même qu'un ossuaire, vous permettront notamment d'accueillir les restes exhumés lors des dites reprises de concessions échues.

Décrite dans les articles L. 2223-1 L. 2223-2, L. 2223-3, L. 2223-4, du CGCT.

* *Columbarium, cavurne, puits du souvenir, stèle de remarque.*



Audit gratuit
Devis en 24H

➔ Dans l'une de ces 3 situations :

- Vous ne reprenez pas les concessions échues et manquez de places disponibles
- Vous ne disposez pas d'espace cinéraire, columbarium et puits du souvenir
- Vous ne possédez pas d'ossuaire, ni de caveau funéraire d'attente

➔ **N'ATTENDEZ PLUS, CONTACTEZ- NOUS !**



Les + Cimtéa

- Une équipe jeune et dynamique
- Le leader national à côté de chez vous
- Une gamme déposée et brevetée en évolution permanente
- Des granits et une finition de haute qualité
- Une logistique fluide et éprouvée
- Un rapport qualité-prix ultra compétitif

Nos services

- Rencontre en mairie et visite du site
- Un interlocuteur commercial unique
- Étude, devis et intégration 3D gratuit
- Une hotline téléphonique dédiée
- Fabrication-aménagement de votre espace cinéraire

Nos engagements

- Réponse rapide à chaque demande
- Conseils et accompagnements rigoureux
- Back-office performant et disponible
- Rigueur, suivi, qualité et minutie des process



Installation caveau funéraire



Columbarium (Petite-Rosselle 57)



Columbarium (Forstfeld 67)



Cavurnes (Sarralbe 57)



Puits du souvenir (Hagondange 57)



Exemple de travaux en cours

Audit gratuit
Devis en 24H

Cimtéa, votre partenaire pour vos travaux :

- Columbarium (création ou extension)
- Espace cinéraire
- Jardin du souvenir
- Puits du souvenir
- Ossuaire - Caveau d'attente
- Reprise de concession échue
- Installation de caveau funéraire
- Mobilier de cimetière
- Nettoyage de sépulture historique

Contactez-nous dès à présent, nous venons à votre rencontre.

65, rue du Général Hirschauer
57500 SAINT-AVOLD
Tél. : 03 87 04 94 51
Info@cimtea.com

columbarium-cimtea.fr

